Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Délit de « première ivresse » au volant: nouveaux cours d'éducation routière donnés par le SAN et le TCS

Depuis 2005, le Service des automobiles et de la navigation (SAN) organise un cours d'éducation routière destiné aux conductrices et conducteurs dénoncés pour une première ivresse au volant. 150 personnes en moyenne suivent ce cours chaque année qui sera dorénavant enrichi d'une partie pratique et déplacé à Cossonay.

Donné depuis trois ans, ce cours d'une journée comprend des informations juridiques sur les conséquences pénales, civiles et administratives de cette infraction, ainsi qu'une approche médicale et sociale du problème. Il est suivi chaque année par environ 150 personnes qui manifestent un taux de satisfaction élevé mais regrettent l'absence d'une partie pratique.

Tenant compte de ce souhait, le SAN a décidé de modifier le contenu de cette journée en ajoutant une partie pratique, axée sur les troubles de perception dus à l'état d'ébriété et les risques engendrés en matière de conduite automobile. Ne disposant ni des installations ni du personnel formé pour ce genre d'exercices, le SAN a confié au TCS la mise sur pied d'un programme de deux heures comprenant divers exercices pratiques. Ils permettront de mettre en évidence différents facteurs liés à l'état alcoolisé (par ex. déformation et rétrécissement du champ visuel, retard de réaction entraînant un allongement de la distance d'arrêt). Dès le 30 octobre, le cours aura lieu dans les locaux du TCS à Cossonay-Ville. Un transport sera organisé depuis Cossonay-Gare pour les participants se déplaçant au moyen des transports publics.

n s'acquittant d'une contribution de 250 francs, la personne participante obtient non seulement une information complète sur la problématique de l'alcool au volant mais bénéficie également d'une restitution anticipée du droit de conduire. En effet son permis retiré lui sera restitué un mois avant l'échéance initialement prévue.

Le SAN offre ainsi une prestation à la qualité encore renforcée par une adaptation aux besoins soulevés par la clientèle concernée. Poursuivant son engagement en matière de prévention, le SAN examine l'opportunité d'offrir d'autres cours d'éducation routière.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 octobre 2008

DSE, Pascal Chatagny, chef du Service des automobiles et de la navigation, 021 316 88 04 DSE, Luc Mouron, chef du secteur mesures administratives du SAN, 021 316 89 10